

LE CARNAVALET

Votre bulletin municipal

N°127

AVRIL 2021

Vie communale /P. 7
Travaux aménagements

Environnement/P.10
Seine Grand Gabarit

Association P.11



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 à 6 Vie communale :
Extrait du conseil municipal du 23 février 2021
- Pages 7 et 8 Vie communale :
Travaux/Aménagements
- Page 9 Vie communale :
CMJ
- Page 10 Vie communale :
Communication
- Page 10 Environnement
Seine grand gabarit
- Page 11 Vie associative :
ASLCN, comité des fêtes, Noyen
nature.
- Page 12 Petites annonces/Informations
générales

EDITORIAL

Le printemps est bien là mais la crise sanitaire reste bien présente et continue à perturber la vie de la commune. Dans ce contexte difficile nous améliorons nos moyens de communication afin d'être au plus proche de vous : page facebook de la commune et utilisation de Panneau Pocket (description page 10). Nous poursuivons également l'embellissement de notre commune et de nouveaux aménagements de plein air vont être mis à la disposition de tous

Prenez soin de vous et de vos proches

L'équipe rédactionnelle



ETAT CIVIL

DECES

MICHEL Claude le 09 mars 2021

NAISSANCES

DE BECO Eléonore le 06 février 2021

BOUTOT Sofia le 28 mars 2021

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

Extrait du Conseil municipal du 23 février 2021

Secrétaire de séance : Mme MEGRET Delphine

Monsieur le Maire remercie les participants et constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

En préalable, Monsieur le Maire accueille Monsieur Jean-Claude JEGOUDEZ, chargé du dossier de mise en œuvre de la fibre optique. Monsieur JEGOUDEZ, présente au Conseil municipal les avancées techniques et administratives. Le Conseil municipal remercie M JEGOUDEZ.

ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR LE SINISTRE TRACTEUR

Monsieur le Maire,

-Rappelle le sinistre ayant endommagé le tracteur du service technique.

-Précise que les frais de réparation ont été de 5 901.00 €.

-Indique qu'une déclaration a été faite auprès de l'assureur et qu'après expertise, il est proposé un remboursement de 5 236.04 €.

-Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

-ACCEPTÉ le remboursement de 5 236.04 € proposé par THELEM ASSURANCES.

-AUTORISE le Maire à procéder à l'encaissement et à signer toute pièce se rapportant au dossier

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSEE MONTOIS POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE

I/ EXPOSÉ DES MOTIFS

Les élus du territoire Bassée-Montois souhaitent développer la pratique du vélo comme mode de transport alternatif mais également comme mode de loisir.

Ils ont à cet effet approuvé un schéma directeur

d'itinéraires cyclables dans une délibération du 4 février 2020.

Les élus souhaitent désormais mettre en œuvre ledit schéma, or il est nécessaire pour cela que la communauté de communes dispose de la compétence en matière de voirie.

Les communautés de communes peuvent exercer la compétence en matière de voirie, aux termes des dispositions de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales :

« II. - La communauté de communes peut par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ; Lorsque la communauté de communes exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil de la communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV du présent article peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs ».

Cette compétence est également subordonnée à la définition d'un intérêt communautaire, sans quoi l'intégralité de la compétence sera transférée à la communauté. L'intérêt communautaire sera défini dans une délibération ultérieure.

Il vous est proposé de délibérer sur le transfert de la compétence voirie à la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°15, du 18 mars 2013, portant création de la communauté de commune de la Bassée-Montois ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/n°68, du

Vie communale

29 juin 2018, portant modification des statuts de la communauté de communes de la Bassée-Montois ;
Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°12, du 6 février 2020, portant modification des statuts de la communauté de communes de la Bassée-Montois ;
Vu la délibération n°11-03-02-20 du Conseil communautaire du 4 février 2020, portant approbation du schéma directeur d'itinéraires cyclables et précisant que la réalisation de la partie d'itinéraire n°1 entre Bray-sur-Seine et Passy-sur-Seine sera optionnelle ;

Vu la délibération n°D_2021_1_1 du Conseil communautaire du 26 janvier 2021, approuvant le transfert de la compétence voirie et la modification des statuts de la communauté de communes Bassée Montois ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Décide d'approuver les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois tels qu'annexés à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : Décide d'approuver la modification statutaire de la Communauté de communes de la Bassée-Montois pour le 23 02 2021 ;

ARTICLE 3 : Demande que, dans l'intérêt communautaire, cette compétence soit strictement limitée aux itinéraires du schéma directeur cyclable ;

ARTICLE 4 : Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet et aux Maires des communes membres.

ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE, et FONTENAY-TRESIGNY AU SDESM 77

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2020 118 du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la

commune de Saint Pierre les Nemours

Vu la délibération n° 2020 142 du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau Fault Yonne

Vu la délibération n° 2020 143 du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay Trésigny

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

. APPROUVE l'adhésion des communes de Saint Pierre les Nemours, Montereau Fault Yonne et Fontenay Tresigny

PROJET RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE COPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maintenance du copieur de la mairie, conclu avec Yonne Copie /Esus arrive à échéance au 31 Juillet 2021.

Qu'à compter du 1er août 2021, les pièces détachées ne seront plus prises en charge par le fournisseur.

Qu'en conséquence, le contrat Yonne Copie/Esus a été résilié à la date du 31 Juillet 2021, et qu'il convient d'assurer une nouvelle maintenance pour le 1er août 2021.

Expose les possibilités d'achat d'un copieur associé à un contrat de maintenance ou bien la location d'un copieur accompagné d'un contrat de maintenance.

Précise qu'une consultation a été faite auprès de KONICA, et que des consultations auprès de Yonne copie et Sarl Nantillet sont en cours.

Le Conseil municipal prend note des informations. La décision sera prise ultérieurement, après étude des offres de l'ensemble des partenaires sollicités.

SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION NOYEN NATURE

Monsieur le Maire, fait part de la création d'une nouvelle association, régie par la loi du 1er juillet 1901, et dénommée « NOYEN NATURE ».

Cette entité a pour but principal de mener des actions de création et de protection des zones de biodiversité, de sensibilisation et de partage avec les habitants.

Monsieur le Maire, invite Madame Marie-Pierre MOREAU, Présidente de « NOYEN NATURE » à présenter l'association.

Madame MOREAU, précise, que depuis la création en octobre 2020, il n'a pas été possible, en raison des conditions sanitaires, d'organiser des réunions publiques, et que celles-ci seront programmées dès que possible. Qu'au cours des prochains mois, des manifestations telles que vente de fleurs, partenariat avec le public et les enfants, seront menées, sous réserve des conditions sanitaires.

Entendu Madame Moreau, Monsieur le Maire propose de voter une subvention à l'Association « NOYEN NATURE » et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Par 10 Voix POUR et 01 ABSTENTION, le Conseil municipal VOTE une subvention de 1 000.00 euros (Mille) à l'Association « NOYEN NATURE » .

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

MODALITES DEPLACEMENT DU COMPTEUR ENEDIS ET SUPPRESSION DE LA PORTE D'ACCES DU LOGEMENT LOCATIF

Monsieur le Maire rappelle que le disjoncteur et le compteur ENEDIS du logement locatif sont situés dans le hall de la mairie. De fait, les locataires ne peuvent y avoir accès, en raison de l'alarme de la mairie.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

-Décide que les équipements ENEDIS soient extériorisés du hall de la mairie et que les locataires puissent y accéder sans contrainte.

-Décide que la porte du logement locatif donnant

accès au hall de la mairie, soit supprimée et remplacée par la création d'une cloison.

-Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'accomplissement des travaux (déplacement compteur et travaux de la suppression de la porte)

-Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

ACQUISITION ALARME SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire, rappelle que la salle polyvalente n'est dotée d'aucun système d'alarme.

Que la récente effraction occasionnant des dégâts, aurait pu être évitée avec un équipement adéquat. Propose de doter la salle polyvalente d'un système de protection, et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

-APPROUVE la pose d'une installation de protection.

-CHARGE le Maire de l'achat et du choix du matériel.

-AUTORISE le Maire à signer toute pièce du dossier

-DIT que les frais seront portés au budget 2021

ADMISSION EN NON VALEUR- ETAT N° 3234040232 € 894.61

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usager pour des sommes dues sur les budgets de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Centre des Finances Publiques. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public

Vie communale

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toute les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 894.61 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables N° 3234040232 dressé par le Comptable public et annexé à la présente

Article 2 : Les sommes nécessaires seront portées au chapitre 65, article 6541.

ABANDON DECLARATION SINISTRE SALLE POLYVALENTE SUITE A EFFRACTION DE LA PORTE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite à l'effraction de la porte de la salle polyvalente, un dossier de déclaration de sinistre a été déposé auprès de la compagnie d'assurance de la commune.

Qu'au regard des dégâts occasionnés et du montant des travaux de réparation sollicités, l'option de confier la mission de réparation au service technique a été prise.

Cette intervention ayant donné toute satisfaction dans la réalisation de la tâche, Le Maire propose d'abandonner l'instruction du dossier de déclaration de sinistre

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après exposé du Maire

APPROUVE la décision d'abandon du dossier de déclaration de sinistre

DIT que la compagnie d'assurance de la commune sera avertie de cette disposition

MISE AUX NORMES AIRE DE JEUX

Exposé : L'aire de jeux pour enfants a fait récemment l'objet d'un contrôle technique pour assurer la sécurité des enfants.

Madame Delphine MEGRET, en charge du dossier, dresse le bilan et précise que la mise aux normes des installations, entraînent des frais importants, compte tenu de l'âge de certains jeux,

Propose le retrait de 2 jeux, particulièrement défectueux, et de solliciter un nouveau devis pour la mise aux normes du reste du parc.

Propose également le remplacement ultérieur des 2 jeux supprimés, par l'achat de matériel neuf.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression de 2 jeux ne présentant plus la sécurité nécessaire

DIT que l'achat de matériel neuf, sera examiné après consultation des fournisseurs spécialisés.

PROJET TRAVAUX VOIRIE- TROTTOIRS ROUTE DE GRISY ET ROUTE DE VILLIERS

Exposé :

Des travaux de réfection de chaussée, route de Grisy et route de Villiers, en agglomération sont programmés par le Conseil départemental de Seine et Marne sur le programme 2021.

Ces deux voies ne sont pas bordurées, et pour des raisons pratiques, il serait judicieux d'envisager, en amont, la pose des bordures et création de trottoirs avec accès PMR.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre du programme FER 2021

Monsieur Éric COULON, Conseiller municipal, en charge du dossier, présente l'état d'avancement de l'avant- projet : propositions de maîtrise d'œuvre, et pré-chiffrages.

Il convient cependant, de connaître l'avis du Conseil municipal, sur la poursuite des études, ou non, de cet avant-projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir l'instruction technique et financière de ces travaux, avant la décision définitive.

(...) le compte-rendu complet est disponible sur le site internet communal.

Travaux/Aménagements

EQUIPEMENTS FITNESS/SPORTS/LOISIRS

Les 10 modules de l'équipement « FITNESS » sont arrivés.
5 sont installés au parc Nature au Port-Montain et 5 au parc des Arches au bourg.
Les paniers de basket sont en place dans le plateau polyvalent.



TRAVAUX DE VOIERIE

Le département vient de réaliser des travaux de voirie sur la commune de NOYEN-sur-Seine.
Ces travaux concernent le renouvellement de la couche de roulement en enrobés sur la RD 49 pour un montant de 234 000 euros.

Coût :

Département 232 000 euros,
Commune 2 000 euros pour la réfection des lignes blanches, passages piétons, arrêt bus.



A l'entrée du Port Montain, des bordures hautes ont été mises en place, une haie a été plantée et une ligne blanche a été tracée. Cette nouvelle configuration vise à faire ralentir les véhicules à l'entrée de l'agglomération.



POMPE THERMIQUE

La commune a fait l'acquisition d'une pompe thermique destinée à l'arrosage des végétaux.
Cette pompe a été installée sur la tonne et facilitera l'arrosage des jardinières et autres plantations qui se trouvent loin de points d'eau.



EGLISE

La cloche muette depuis quelques temps, a été remise en fonction.
Une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) a été installée afin de pallier à l'humidité ambiante.



Travaux/Aménagements

Dominique BOULOGNE notre agent technique a réalisé de nombreux travaux tout au long de cet hiver.

Voici quelques unes de ses réalisations :



Mise en place et plantation des nouveaux arbres du cimetière.

Remplacement des 6 projecteurs « lumière froide » de la salle polyvalente, par des projecteurs « lumière chaude ».



Création de deux panneaux d'information en prévision de futurs aménagements.



Création et pose du panneau d'information « Tennis/basket ».

Redressage de la porte de la SDF vandalisée lors de l'effraction.



Coupe et pose de deux grilles derrière le cabinet des infirmières.

Ponçage et lasure des bancs

Taille de la bordure et ajout de graviers SDF côté terrasse.



Etalage des copeaux à la mare pédagogique.





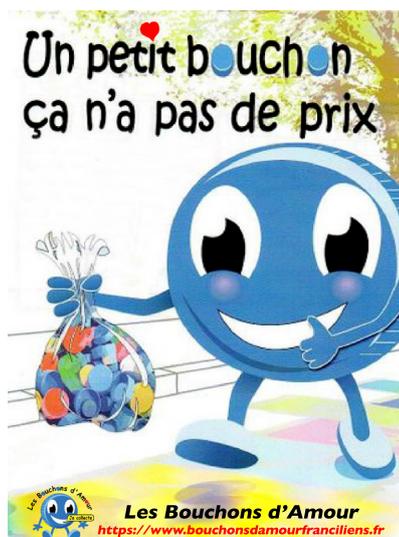
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

LE COIN DU CMJ

Travail autour de la mare communale réalisé lors de notre réunion du 03 mars 2021 avec Sophie POCHE de l'AGRENABA :



Copeaux provenant de l'élagage des arbres autour de la mare communale étalés sur le chemin venant des bords de Seine à la mare. par Dominique BOULOGNE.



Nous avons décidé de travailler le grand panneau d'accueil de la mare (au dos du plan des chemins de la COM COM) et de l'intituler (sur une excellente idée de Sophie) "L'homme traverse la Seine". On y abordera l'histoire des ponts (super travail de Kyllian!), les gués, le bac et les barges préhistoriques trouvées à Noyen. Nous sommes partis sur l'idée d'une frise chronologique, avec des photos anciennes (cartes postales) et des explications ciblées et pas trop longues. Nous avons travaillé ensuite sur les "poteaux jeu de piste" (5), nous les avons répartis sur le plan et nous avons défini un thème de recherche par poteau :

1. Hôtel à insectes/ prairie fauchée annuellement/ Question sur les insectes : Théodore
2. Prairie fauchée annuellement/ Question sur les plantes : Victoria
3. Chemin en copeaux/ Questions sur les oiseaux : Léna
4. Clairière/ Question sur les plantes : Cloelia
5. Zone humide/ Question sur les amphibiens : Jade

Les enfants font des recherches pour pouvoir donner quelques explications sur chaque poteau, et nous les aiderons dans une prochaine séance à trouver la question à poser.

Par ailleurs les planches ont été reçues pour la fabrication des nichoirs et de l'hôtel à insectes. Dès que la situation sanitaire le permettra nous poursuivrons ce travail déjà bien engagé par nos jeunes. Merci à eux pour leur investissement sans faille malgré un contexte difficile qui nous empêche de nous réunir.

Le CMJ et l'association Noyen Nature lance une collecte de bouchons plastiques pour l'association «les bouchons d'amour». Vous pouvez déposer vos bouchons en mairie aux heures d'ouverture.

Si vous souhaitez mieux connaître cette association reconnue d'intérêt général vous pouvez aller sur la page facebook <https://www.facebook.com/Bouchons.dAmour.Ile.de.France>
<https://www.bouchonsdamourfranciliens.fr/>



Les boîtes à livres sont en service et n'attendent que vous. De nouveaux livres ont été déposés en mairie, nous remercions les généreux donateurs. Les nouveaux livres seront triés et installés prochainement dans les deux boîtes à livres disponibles. Deux autres boîtes à livres sont en attente de fabrication et seront installées au Portmontain et au Vezoult. Nous avons besoin de bricoleurs afin de les construire.

Avis aux amateurs !



COMMUNICATION

La commune a adhéré à Panneau Pocket ce qui permet à chacun d'avoir les informations en temps réel sur son téléphone portable.

Une Page FACEBOOK de la commune a été créée :

<https://www.facebook.com/Mairie-NOYEN-SUR-SEINE->

Plus d'informations sur le site internet communal www.noyensurseine.fr



FIBRE OPTIQUE



La commercialisation de la fibre optique débutera le 25 mai.

Environnement /cadre de vie

SEINE GRAND GABARIT

Extrait du conseil municipal du 23 février 2021 :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL. ENQUETE PUBLIQUE DU 18 JANVIER AU 18 FEVRIER 2021. MISE A GRAND GABARIT DE LA SEINE

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 janvier 2021 au 18 février 2021, concernant le projet de mise à grand gabarit entre Bray Sur Seine et Nogent Sur Seine.

Indique, que pour donner suite à la concertation au sein du Conseil municipal, un document commun a été déposé dans le registre du dossier d'enquête.

Invite le Conseil municipal, à entériner l'avis issu de cette réflexion commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le texte ci-dessous rédigé et déposé le 1er février 2021 au registre de l'enquête publique.

DEPÔT LUNDI 1^{er} FEVRIER 2021 - ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE

Les dommages environnementaux sont réels, ils affecteront fortement notre commune, des compensations sont indispensables. Les contraintes liées aux travaux du remplacement du pont et aux travaux vers le Vezoult et vers La Soline sont importantes. Bruit, camions, dégradations de chaussées.

Ils vont également se traduire par le fait de couper en 2 notre commune pendant de nombreux mois, minimum 8 mois annoncés, voire un an!

COMPENSATIONS DEMANDEES :

1/ Maintenir, pendant la fermeture du pont, une communication entre nos parties de 2 communes, le bourg d'un côté le Port Montain et le Vezoult de l'autre. Il est impératif d'installer une passerelle à la place du pont pendant les travaux ou un bac.

Le local technique de la commune est dans le bourg, notre tracteur ne pourra plus entretenir les trottoirs et abords des routes de Brévignon et Vezoult, le parc des bords de seine et les chemins communaux et ruraux.

2/ Réparer les parties effondrées en aval du Vezoult jusqu'à l'écluse de Jaulnes, afin de rouvrir ce chemin aux promeneurs et aux vélos.

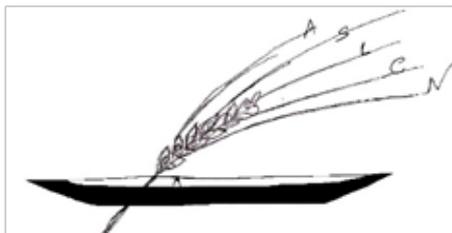
3/ Ouvrir les parties closes après la Soline et réparer les parties effondrées, afin de permettre que le chemin redevienne un chemin ouvert pour les vélos et les piétons (et interdits aux voitures).

4/ Mise en valeur de la portion de halage allant de la mare communale à l'ancienne auberge afin que cela redevienne une promenade agréable, interdite aux voitures. Ce chemin est actuellement totalement impraticable, car non entretenu. Or, c'est un lieu emblématique de Noyen ancienne plage et ski nautique.

5/ Comme demandé lors de la dernière réunion création d'une piste cyclable sur le nouveau pont, jusqu'au bourg. Elle permettra de relier le Port Montain/ le vezoult au bourg et deviendra l'interconnexion de la piste cyclable bord de Seine dont le projet est bien avancé (voir Communauté de communes).

6/ Parcours des cars scolaires du RPI (Noyen Villiers Fontaine Fourches), la cantine est à Fontaines Fourches.

- A quoi correspond « rétablissement des chemins ? »
- Accès chantier rive droite : ATTENTION zone sensible, Mare pédagogique et parc nature.



ASLCN

MALHEUREUSEMENT TOUTES NOS ACTIVITÉS SONT À L'ARRÊT COMPTE-TENU DE LA CRISE SANITAIRE. NOUS EN SOMMES DÉSOLÉS ET NOUS ESPÉRONS POUVOIR VOUS REVOIR TRÈS VITE !



L'association NOYEN NATURE créée cet hiver a pour objectif de mettre en place des activités autour de la nature et de mettre en valeur le patrimoine environnemental de la commune et de ses hameaux. Elle a commencé à s'associer au CMJ sur le projet de mare communale et sur la collecte de bouchons plastiques.

Elle s'associe aussi avec la municipalité et la commission sport/loisirs pour promouvoir le sport de plein air (activité canoë, agrès de Fitness...) Dès que la situation sanitaire le permettra elle proposera des journées «propres».

Un troc plantes et graines était envisagé au printemps avant ce nouveau confinement cela n'est que partie remise.

L'association a participé dernièrement au fleurissement de la commune en aidant à la plantation des jardinières et au fleurissement du cimetière.



Vie scolaire

INSCRIPTION ELEVES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 rentreront en classe de PETITE SECTION à la rentrée prochaine.

Les inscriptions se font en 2 temps :

Première inscription à la mairie de votre domicile. Afin que le dossier d'inscription puisse être constitué, présentez-vous à la mairie de votre domicile en possession de

- Votre livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Le carnet de santé de l'enfant
- 2 photos d'identité

Deuxième inscription à l'école de FONTAINE-FOURCHES.

Présentez-vous à l'école avec le dossier d'admission constitué.

Les admissions à l'école se feront toute la journée du

VENDREDI 7 MAI 2021 jusqu'à 18H00

Prenez rendez-vous auprès de la directrice Mme BORIE au 06 43 39 10 16.



Petites annonces

Je suis Anaïs Hasselin, la bergère de la ferme de Toussacq (Villenauxe la petite).

Me voilà lancée dans une nouvelle aventure !

Afin de concrétiser mon projet d'élevage dans la vallée de la Bassée, je souhaiterais racheter le troupeau dont je m'occupe depuis maintenant 7 mois.

Je fais donc appel à la générosité via une cagnotte en ligne.

<https://www.leetchi.com/c/nouvelle-bergere-pour-les-itinerantes>

En espérant que mon projet séduise un maximum de personnes.

Coopérative «Les Champs des Possibles»

06.37.34.14.39

a.hasselin@hotmail.fr



Informations générales

CLEAN TOMBE est une jeune entreprise dont l'objectif est de nettoyer et d'entretenir les sépultures. Ce type de prestation s'adresse à tout le monde que ce soit aux familles éloignées des tombes de leurs proches mais aussi aux personnes âgées, à mobilité réduite ou qui n'ont tout simplement pas le temps. Pour ce faire, je propose différentes options du simple nettoyage ponctuel à l'entretien périodique, en passant par les petites réparations de lettres, de joints ou encore le fleurissement des tombes. Cindy qui est la fondatrice est à votre disposition.
Téléphone : 07 66 25 84 32
Adresse mail : cleantombe77@gmail.com
bit.ly/cleantombe
Facebook : CLEAN TOMBE



Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal

Le CARNAVALET N°127 AVRIL 2021

Directeur de la publication :

André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle :

Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression RAPID FLYER 250 exemplaires

Photographie de couverture : Du côté du Port-Montain, Sabine DELAVEAU